

Formation de la paysanne : offre 2020-2021 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et l'EMTN de Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.
- En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Coûts : Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure entré en vigueur en 2017. Dans ce nouveau système, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Mercredi 24 juin 2020, 20h00, EMTN, Cernier

Jedi 25 juin 2020, 20h00, FRI, Courtemelon

Les horaires des cours 2020-21 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Exigences pour l'examen professionnel de "paysanne avec brevet fédéral" :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II
- Deux années de pratique professionnelle dans un ménage agricole (min. 50 %)
- 9 modules obligatoires certifiés : Entretien du linge et de l'habitat, Gestion de l'habitat, Famille et société, Jardinage, Alimentation et préparation des repas, Mise en valeur des produits, Droit rural, Comptabilité agricole, Economie rurale
- Deux modules à option certifiés parmi : Vente directe, Restauration et activités de loisirs, Hébergement à la ferme, Elevage et garde du cheval, Garde du menu bétail et de la volaille, Elevage bovin, Apiculture, etc.

Informations : www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 420 74 36
pierre-andre.odiet@frij.ch

Formation professionnelle et continue

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@fri.ch
www.fri.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Ecole de chefs d'exploitation Arc Jurassien

Inscription : jusqu'au 30 juin 2020, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous à retourner à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche)

Modules 2020-2021	Durée (demi- jours)	Prix ⁽³⁾⁽⁴⁾ facturé	Coût net ⁽⁴⁾
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier			
BP04 Jardinage	15	1'280.-	340.-
BP06 Mise en valeur des produits	15	1'280.-	340.-
BP07 Droit rural	12	1'040.-	280.-
BP13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille	10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait	10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽¹⁾	8	640.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme - Vente directe ⁽¹⁾	6	560.-	160.-
BF23 Distillation ⁽²⁾	8	720.-	200
BF27 Apiculture ⁽²⁾	10	880.-	240.-
LW17 Fabrication fromagère ⁽²⁾	10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire Grangeneuve			
BP05 Alimentation et préparation des repas	20	1'680.-	440.-
BP06 Mise en valeur des produits	15	1280.-	340.-
BP08 Comptabilité agricole	10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait	10	880.-	240.-
BP17 Santé et domaine social	10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie - Morges			
BP01 Entretien du linge et l'habitat	16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat	10	880.-	240.-
BP09 Economie rurale	12	1'040.-	280.-
BP14 Introduction aux grandes cultures	10	880.-	240.-
Modules proposés par l'école professionnelle service communautaire Châteauneuf - Sion			
BF04 Accueil à la ferme – Base	8	640.-	160.-
BF04b Hébergement	6	560.-	160.-
LW13 Elevage et garde des ovins	10	880.-	240.-

(1) L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04b Accueil à la ferme - Hébergement nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

(2) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne

(3) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(4) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.